



LAVORO

Recherche d'emploi et réinsertion dans la vie professionnelle après le service d'assistance et l'école de recrue

Le retour à la vie professionnelle après le service d'assistance (S assist) ou l'école de recrues peut causer des problèmes aux militaires dans la situation actuelle. Le Service social de l'armée (SSA) vous soutiendra dans cette situation et est à votre disposition pour vous conseiller et vous aider. Si vous avez des questions concernant les demandes d'emploi et la réinsertion dans la vie professionnelle après le S assist, n'hésitez pas à nous contacter :

Vous pouvez adresser votre demande par e-mail (lavoro.persa@vtg.admin.ch), par Threema (ID ZSB68D7U) ou par téléphone au 0800 855 844.

Principe	Si vous avez des difficultés sur le marché du travail, le SSA vous accompagnera, sur demande, jusqu'à ce que vous soyez dans une situation stable.
Recherche d'emploi	<ul style="list-style-type: none">Le SSA dispose de divers modèles de CV actualisés, de quelques exemples de lettres de motivation et de listes de contrôle, qui sont fournis par voie électronique.Le SSA vous donnera volontiers un retour d'information sur votre dossier de candidature par téléphone ou par e-mail et vous conseillera sur la marche à suivre.
Perte de gain / assurance chômage	<ul style="list-style-type: none">Fin de l'armée = Fin de l'APG.Vous n'avez pas encore d'emploi ? Inscrivez-vous auprès de l'ORP <u>le plus tôt possible</u>.Les recherches d'emploi doivent être présentées au plus tard un mois après l'expiration du règlement COVID-19 Ordonnance 2. Cela signifie que le mil en S assist doit continuer dans la mesure du possible sa recherche d'emploi et en garder les preuves. Les conditions à respecter pour l'obtention des indemnités de chômage étant actuellement peu claires, veuillez contacter votre conseiller ORP en cas de questions.Les informations actuelles sur les mesures destinées aux demandeurs d'emploi sont disponibles à l'adresse suivante: https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Arbeit/neues_coronavirus/massnahmen_arbeitslose.html
Cas de rigueur	Les cas de rigueur de ce S assist et tous les reports, annulations ou extensions de services associés étaient inattendus. Pour cette raison, des moyens financiers suffisants ont été prévus pour les cas difficiles. Veuillez nous contacter si vous rencontrez des difficultés en raison du S assist et si votre service rend difficile le retour au travail.

N'hésitez pas à nous contacter, nous trouverons une solution ensemble.